

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

28 MAI 2018

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ORGANISATION DU XIXÈME SOMMET DE LA FRANCOPHONIE À
BRUXELLES EN 2022⁽¹⁾

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES
HÔPITAUX UNIVESITAIRES, DES PROFESSIONS DES SOINS DE
SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE L'INFORMATIQUE, DU CONTRÔLE
DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET
DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR M. GILLES MOUYARD.

(1) Voir Doc. n°439 (2016-2017) n°1 et 2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé des développements par M. Van Goidsenhoven, co auteur	3
2	Discussion et examen de la proposition	4
3	Votes	6

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné, au cours de sa réunion du 28 mai 2018(2), la proposition de résolution relative à l'organisation du XIXème Sommet de la Francophonie à Bruxelles en 2022 (doc. 439 (2016-2017) n°1).

1 Exposé des développements par M. Van Goidsenhoven, co auteur

M. Van Goidsenhoven rappelle que la Francophonie rassemble aujourd'hui plus de 274 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents et fédère, depuis la fin du XVIème Sommet d'Antananarivo, 84 Etats et Gouvernements. Ensemble, ce ne sont pas moins de 900 millions d'hommes et de femmes qui, dans le monde, ont en commun la langue française et partagent les valeurs universelles que prône et défend l'organisation internationale.

La Francophonie institutionnelle, outre son rôle dans la promotion de la langue française à travers le monde, revêt de multiples objectifs dans son champ d'action. Consciente des mutations et évolutions politiques, économiques, sociales, technologiques et culturelles qui s'opèrent dans nos sociétés, la Francophonie tient un rôle fondamental dans l'accompagnement de ses Etats membres pour innover dans les réponses à y apporter. Elle est donc ce subtil mélange entre l'affirmation du poids que représente la francophonie dans les instances internationales diplomatiques et de la nécessité de continuer à prôner la diversité linguistique et culturelle dans le monde.

Parce qu'il y a un partage de la volonté de créer une communauté internationale solidaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout comme l'Etat belge en tant qu'autorité fédérale, en sont membres de plein droit, respectivement depuis 1980 et 1970. Concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce ne sont pas moins de 36 années

d'étroite collaboration avec la Francophonie que nous menons, laquelle s'exprime sur des thèmes tout aussi actuels que variés. Cet intérêt de collaboration et de partage d'intérêts communs s'est par ailleurs illustré une nouvelle fois au sein de l'hémicycle, en date du 1er juin 2016, lors de la présentation du rapport Wahl et de l'accueil que lui ont témoigné les parlementaires de l'assemblée.

Climat et Environnement, Développement durable, Education, Formation et Enseignement supérieur, Autonomie et Egalité entre les hommes et les femmes, Promotion de la langue française et de la Diversité linguistique, Rayonnement à l'international, Paix, Démocratie et Droits de l'homme : nombreuses sont les missions de la Francophonie dans les politiques quotidiennes des différents niveaux de pouvoir en Belgique.

Siège d'importantes institutions européennes et internationales, Bruxelles est aussi la capitale de l'Europe. Elle est un lieu cosmopolite, multiculturel dans lequel règnent la pluralité des langues et la diversité des identités. Il souligne que c'est à ce titre que l'organisation d'un prochain sommet de la Francophonie à Bruxelles prendrait tout son sens ; parce que notre adhésion à une telle organisation ne se confine pas à une simple déclaration de valeurs communes, mais parce qu'elle est la parfaite expression et illustration de ses missions et objectifs dans la vie quotidienne de ses habitants.

Dans un monde où les défis et le repli vont croissant, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit pouvoir renforcer sa présence et approfondir les collaborations avec la Francophonie – ainsi qu'avec ses différents opérateurs tels que l'AUF, TV5Monde, l'AIMF et l'Université Senghor – pour, elle aussi, contribuer davantage au rayonnement de la langue française et à la définition des nouvelles orientations de l'organisation.

Spécifiquement, le Sommet de la Francophonie, défini comme étant l'instance suprême de l'organisation, a lieu tous les deux ans. Ces moments de rencontres entre les chefs d'Etat et de gouvernement, tout en assurant le rayonnement à l'international, déterminent les orientations de la Francophonie par l'adoption de toute mesure et résolution nécessaire pour la rencontre des objectifs fixés par tous.

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Collignon, M. Martin, M. Onkelinx, M. Kilic (en remplacement de M. Dermagne), Mme Targnion, Mme Vienne, Mme Zrihen, Mme Bertieaux (en remplacement de Mme Potigny), M. Brotchi (Président), M. Mouyard, M. Van Goidsenhoven

M. Fassi-Fihri, M. Prévot

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Ryckmans, Mme Salvi, Mme Trachte, membres du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

M. Solimando, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Demotte

Mme Van Bladel, attachée de presse de M. le ministre-président Demotte

Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS

Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS

M. Bosson, collaborateur du groupe MR

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

M. Caillet, collaborateur du groupe cdH

Mme Royen, secrétaire politique groupe cdH

Les objectifs de la Francophonie sont nombreux. Il renvoie à la proposition de résolution

Il regrette que Bruxelles n'ait pour l'heure jamais postulé au titre de ville candidate à l'organisation d'un tel événement. Si les villes telles que Beyrouth, Dakar, Ouagadougou, Bucarest, Montreux et Kinshasa enregistrent les mêmes contraintes financières, elles se sont pourtant déjà prêtées à cet exercice en accueillant tour à tour l'événement. Aussi, si l'investissement budgétaire doit en amont être conséquent, en particulier pour garantir la sécurité de l'événement, il peut être considérablement réduit si l'on envisage la participation des différents niveaux de pouvoir ; fédéral, régional et communautaire ainsi que la multitude d'infrastructures déjà disponibles qui accueillent fréquemment les sommets et colloques européens et internationaux à Bruxelles.

Il explique que se positionner en tant qu'hôte de cette instance revêt de multiples opportunités, tant pour la Communauté française pour que la Belgique fédérale. Accueillir cet événement permettrait de valoriser l'expertise acquise au fil des ans – dans nos universités, centres de recherche et corps diplomatique par exemple – dans les axes prioritaires de la Francophonie tout en prônant la culture du dialogue qui fait partie intégrante de nos modes de fonctionnement et de décision.

De la même manière, il précise que les retombées seraient formidables pour la ville qui accueillerait cet événement d'ampleur. Il y a lieu de citer par exemple la visibilité unique dont Bruxelles pourrait se targuer. Les incidences positives, directes et indirectes, permettraient également de redynamiser l'économie locale, en particulier concernant le tourisme d'affaires, le savoir-faire des entreprises bruxelloises et l'économie locale.

A cette occasion, M. Van Goidsenhoven tient à rappeler l'adoption à l'unanimité de la résolution relative à la promotion de l'usage du français dans les institutions européennes et à la revalorisation du multilinguisme suite au Brexit.

Il est clair que la langue française perd du terrain singulièrement dans les instances de l'Union européenne. Réaffirmer la place de la langue française dans la capitale de l'Europe serait dans ce contexte un message extraordinairement fort et porteur.

2 Discussion et examen de la proposition

M. Fassi-Fihri remercie les auteurs de la proposition dont le sujet lui tient à cœur.

Il rappelle que cette demande d'organiser un sommet de la Francophonie a déjà été discutée à plusieurs reprises. Il pense que personne

n'est opposé au principe d'accueillir un sommet à Bruxelles. D'autant que la Fédération Wallonie-Bruxelles est le troisième contributeur au sein de l'OIF où sa présence active est reconnue et elle est donc légitime pour ce faire.

Une proposition de résolution ayant le même objet a été discutée et rejetée au sein de cette commission, et ce pour deux raisons, l'une budgétaire (le coût avancé à l'époque s'élevait à plus de 55 millions d'euros dont 30 millions consacrés à la sécurité), l'autre plus politique. A ce propos, il souligne que les belges sont représentés au sein de l'OIF par l'Etat fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si seule la Fédération est contributrice à l'OIF. Il ne serait dès lors pas envisageable d'organiser un sommet de la Francophonie en Belgique, sans cette représentation bicéphale.

Or du côté du gouvernement fédéral, il n'y a pas encore de signe d'une présence forte au sein de la Francophonie où il aurait pourtant légitimement sa place. Il lui revient ainsi que sur le dossier du français dans les institutions européennes post-Brexit, le ministre des Affaires étrangères, M. Reynders s'était engagé auprès des ambassadeurs des Etats européens membres de la Francophonie pour déposer une initiative belge pour bouger les lignes sur cette question. Force est de constater qu'un an plus tard, il n'y a toujours pas l'ombre d'une initiative fédérale sur ce point alors que le prochain sommet de la Francophonie s'approche à grands pas et que tout le monde attend toujours cette initiative. Il regrette que depuis trois ans, il n'y ait eu ni débat parlementaire, ni engagement du fédéral sur ce point ni sur aucun autre lié à la Francophonie.

Par ailleurs, il pointe des imperfections dans le texte lui-même, notamment quand il évoque une candidature de la Région de Bruxelles-Capitale alors qu'il ne s'agit pas d'une entité membre de l'OIF.

Dans cette perspective, il annonce le dépôt d'amendements en vue d'associer le niveau fédéral à une éventuelle organisation du sommet afin qu'il soit présent notamment sur tout l'aspect financier.

Mme Tagnion souligne l'intérêt de son groupe pour renforcer la visibilité et le poids de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'OIF. Elle rappelle les mesures et les événements pris à cet effet au cours de cette législature.

Elle explique que la véritable problématique est le financement d'une organisation d'un tel sommet. A l'instar de M. Fassi-Fihri, elle évoque les raisons du rejet de la résolution de DéFi car il était impossible d'accepter que la Fédération finance seule l'organisation d'un tel événement.

Selon l'intervenante, la principale réussite de l'organisation d'un tel événement repose sur la participation financière de plusieurs entités, notamment celle du gouvernement fédéral. Dans

cette perspective, elle propose des amendements en vue d'une concertation avec le pouvoir fédéral et d'un engagement clair d'avancer avec la Fédération. Elle ajoute qu'il appartient aux exécutifs de travailler ensemble sur ce dossier.

M. Van Goidsenhoven marque son accord sur toutes les propositions d'amendements.

Mme Ryckmans aimerait connaître les contributions de la Fédération lorsque les sommets sont organisés ailleurs et le coût d'un sommet dans un pays africain. Elle connaît l'intérêt pour les pays africains de pouvoir organiser un sommet chez eux. Pour le prochain sommet, il est question de Tunis et elle demande s'il y a d'autre pays désireux d'organiser un tel sommet.

M. le ministre-président rappelle qu'en 2016, il y a eu une prise de position publique d'une parlementaire fédérale MR pour accueillir un sommet de la Francophonie en Belgique. S'il a jugé la déclaration intéressante, il a pu constater qu'il n'y avait pas de signe d'engagement. Il fait référence aux coûts et conditions pratiques de mise en œuvre d'un tel événement.

Il attend une manifestation d'intérêts des pouvoirs qui veulent s'y associer. En l'occurrence que le niveau fédéral exprime son attachement à la francité et à la Francophonie. Il ajoute que la sécurité est un coût substantiel qui représente 60 % du budget.

Sur l'investissement actuel de la Fédération, en ramenant à une contribution des francophones de Belgique, la Fédération reste le premier contributeur à l'échelle de toute la Francophonie.

Il explique qu'il est important de mutualiser les moyens et par conséquent, il serait très heureux d'apprendre que les autres entités belges sont intéressées.

Dans ce contexte, il se réjouit du vote de cette résolution.

M. Collignon aimerait connaître l'état d'avancement des contacts pris avec le niveau fédéral. Il rappelle que la Fédération fonctionne sous enveloppe fermée et qu'il sera donc nécessaire de faire appel à d'autres niveaux de pouvoirs pour le financement du projet. Il signale d'ailleurs que la Wallonie n'a pas manifesté d'intérêt. Il pense que le dossier n'est pas mûr.

M. Van Goidsenhoven regrette que l'on ne voie que les difficultés pour s'exonérer du droit de prendre de la hauteur. Il tient à remercier ceux de ses collègues qui ont montré une volonté d'avancer. Il souligne l'importance de se positionner et d'avoir un message clair de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant à cette intention avant d'en convaincre d'autres. Il précise qu'au niveau fédéral, il y a des hommes qui ont une certaine

conviction sur le sujet et rappelle à ce propos le texte(3) déposé par Gautier Calomne (MR), Denis Ducarme (MR) et Olivier Chastel (MR). Il évoque la question des coûts, mais aussi celle des retombées. Il est convaincu des possibilités de coopération avec les autres entités pour aboutir à cette démarche.

Un amendement n°1, libellé comme suit, est déposé par M. Fassi-Fihri, Mme Targnion, M. Prévot et M. Onkelinx

Les considérants suivants sont ajoutés après le point j) :

k) Considérant que la Belgique est représentée dans l'OIF par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

l) Considérant que c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui assume seule les coûts d'adhésion et les contributions ;

m) Considérant que la sécurité, notamment des sommets de chefs d'Etats et de Gouvernement, est une prérogative strictement fédérale.

Justification

Dès lors que l'organisation d'un sommet de la Francophonie en Belgique implique, notamment financièrement, une autre entité que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est important de le préciser.

Un amendement n°2 est déposé par Mme Targnion, Mme Zrihen, M. Fassi-Fihri et M. Prévot.

Le point 1°, est remplacé par un nouveau point 1°, libellé comme suit :

« 1° De concerter le Gouvernement fédéral afin de s'assurer de sa volonté claire d'engagement et de disponibilité à prendre en charge en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sa part dans l'organisation d'un sommet de la Francophonie en tenant compte des capacités financières de chaque entité » ;

Justification

Dans l'ensemble des réponses du Ministre-Président aux nombreuses questions et interpellations qui lui ont été adressées sur le sujet, il a été établi sans aucune ambiguïté que la Fédération Wallonie Bruxelles ne pourrait pas au vu de sa capacité financière assumer seule le coût très élevé que constitue l'organisation d'un sommet de la Francophonie. Aussi, il est impératif que tout soutien à une potentielle candidature soit conditionné à une prise de position ferme de l'Etat fédéral en faveur d'une prise en charge conjointe des coûts liés à l'organisation.

Un amendement n°3, est déposé par Mme Targnion, Mme Zrihen, M. Fassi-Fihri et M. Prévot.

Il est inséré un point 1°bis libellé comme suit :

(3) Chambre des représentants, DOC 54. 2066/001.

« 1^{bis} Sous réserve de l'issue favorable de cette concertation, de soutenir la candidature de la Région Bruxelles-Capitale en vue d'accueillir une prochaine conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. »

Justification

Dans le cas d'une issue positive de la concertation avec l'Etat fédéral, un soutien à une prochaine candidature dans des délais réalistes au vu des impératifs organisationnels qui seront nécessaires pourra alors s'envisager.

Un amendement n°4, est déposé par Mme Targnion, Mme Zrihen, M. Fassi-Fihri et M. Prévot.

A l'actuel point 2°, supprimer les mots « par la Fédération Wallonie Bruxelles et l'Etat Fédéral »

Justification

La concertation s'adresse à l'ensemble des pouvoirs exécutifs qui s'associeraient à une organisation conjointe. Il n'y a donc pas lieu, sans savoir au préalable qui répondra à cet appel, de limiter l'organisation conjointe du Sommet aux deux

seules entités de la Fédération Wallonie Bruxelles et à l'Etat Fédéral, a fortiori si la volonté est de l'organiser à Bruxelles auquel cas la Région de Bruxelles capitale serait aussi concernée au premier chef.

3 Votes

Les amendements n°1 à 4 sont adoptés à l'unanimité.

L'ensemble de la proposition de résolution relative à l'organisation du XIXème Sommet de la Francophonie à Bruxelles en 2022 (doc. 439 (2016-2017) n°1), telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité.

A l'unanimité des membres présents, la Commission a fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

G. MOUYARD

Le Président,

J. BROTCHE